

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire. Eu égard à la crise sanitaire, toutes les dispositions nécessaires (gestes barrière, masques, gel, distanciation) ont été strictement respectées.

Secrétaire de séance : M. Pascal PRUDHOMME

Présents : MM Claudine ROUSSEAUX Maire (Pouvoir de JM DEBAILLEUX) – Alain HARBULOT – Maria KUENTZ (Adjointe) (Pouvoir de P. BENMIMOUN) – Christophe PIERRE (Adjoint) – Valérie VERCAEMPT (Adjointe) (Pouvoir de C. BETHERY) – BLONDELLE Gladys - LALINNE Stéphanie (Pouvoir de L. VIE) – PRUDHOMME Pascal – FRANCISCO Thérèse.

Absent excusé : BENMIMOUN Patricia – BETHERY Céline - DEBAILLEUX Jean-Michel – RANDONNEIX Régis – VIE Ludovic.

Avant d'entamer la séance, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Demande de subvention pour l'opération accessibilité de la mairie, demande de subvention auprès de la Fédération de Basket, de la Région Grand-Est et de l'Agence Nationale du Sport pour l'installation d'un terrain de basket, aides versées à Familles rurales.

Le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Accessibilité – Installation d'un ascenseur, d'une rampe d'accès et d'une porte automatique pour la Mairie - Demande de D.E.T.R. 2022

Depuis septembre 2021, la Commune de LOIVRE accueille dans ses locaux en plus de l'Agence postale, une annexe de la Maison France Services de CORMICY.

Un bureau d'accueil au public a été mis à disposition. L'accès dans les locaux de la Mairie s'effectue par plusieurs marches et l'accès des personnes à mobilité réduite s'effectue actuellement par la cour de l'école élémentaire. Au vu de plan VIGIPIRATE, cette situation ne peut plus être tolérée. L'accessibilité doit se faire impérativement par le devant de la Mairie (rampe et porte d'accès).

Par ailleurs, à l'étage de la mairie se trouve la salle du Conseil Municipal qui fait également office de salle des mariages. Le seul accès à cette salle se fait par les escaliers. Les membres des familles en manque d'autonomie ne peuvent par conséquent, pas assister aux célébrations d'où la nécessité d'un ascenseur. Dans le même temps, cet ascenseur servira pour accéder à d'autres salles et notamment la future bibliothèque municipale.

Après diverses études de faisabilité, il s'avère que la meilleure solution soit d'installer une rampe PMR à l'extérieur avec porte d'entrée automatique et un ascenseur à l'intérieur pour l'accès à l'étage.

Le financement de cette opération est prévu comme suit :

- Coût H.T..... : 89 425.26 €
- D. E. T. R. 40% : : 31 298.84 €
- Reste à la charge de la commune : : 38 126.42 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, décide de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

Opération : Réfection du Chemin du Gué Baudet Demande de D.E.T.R. 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Des permis de construire d'habitations ont été délivrés il y a plusieurs décennies sur des terrains desservis par un Chemin de terre dit « du Gué Baudet ».

Ce chemin de terre longe le cours d'eau « La Loivre » ainsi que le Canal de l'Aisne à la Marne.

Il est emprunté journalièrement par les riverains et en période hivernale devient impraticable et dangereux eu égard à la proximité du cours d'eau et du canal.

C'est la raison pour laquelle, la Commune de LOIVRE a décidé de l'aménager de façon à sécuriser la circulation des voitures et des piétons. Il convient donc d'aménager la chaussée et d'éclairer cette zone. En effet, un chemin recevant du bitume doit obligatoirement avoir un éclairage public c'est pourquoi la commune prévoit l'installation de cinq candélabres.

Le financement de cette opération est prévu comme suit :

- Coût H.T. : 53 487.98 €
- D.E.T.R. 40%..... : 21 395.19 €
- Reste à la charge de la commune... : 42 790.39 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, décide de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

Installation d'un terrain de basket 3 X 3 – DEMANDE DE D.E.T.R. 2022

La Commune de LOIVRE dispose d'un espace vert doté d'un terrain de football où les jeunes du village se retrouvent régulièrement pour s'entraîner ou pour d'autres activités sportives (vélo,...)

Via les membres du Conseil Municipal Junior, ils ont émis le souhait d'avoir un terrain de basket.

De plus, le Conseil Municipal souhaitant poursuivre ses efforts pour développer et encourager la pratique sportive a décidé l'installation d'un terrain de basket.

Le financement de cette installation est prévu comme suit :

- Coût H.T. : 14 758.72 €
- D.E.T.R. 40 %..... 5 903.48 €
- Reste à la charge de la Commune 11 806.98 €

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de déposer une demande d'aide au titre de la D.E.T.R. 2022 pour cette opération.

Installation d'un terrain de basket 3 X 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND-EST

La Commune de LOIVRE dispose d'un espace vert doté d'un terrain de football où les jeunes du village se retrouvent régulièrement pour s'entraîner ou pour d'autres activités sportives (vélo,...)

Via les membres du Conseil Municipal Junior, ils ont émis le souhait d'avoir un terrain de basket.

De plus, le Conseil Municipal souhaitant poursuivre ses efforts pour développer et encourager la pratique sportive a décidé l'installation d'un terrain de basket 3X3.

Le financement de cette installation est prévu comme suit :

- Coût H.T. :.....	14 758.72 €
- D.E.T.R. 40 %.....	5 903.48 €
- Reste à la charge de la Commune	11 806.98 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande d'aide auprès de la région Grand Est.

Installation d'un terrain de basket 3 X 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

La Commune de LOIVRE dispose d'un espace vert doté d'un terrain de football où les jeunes du village se retrouvent régulièrement pour s'entraîner ou pour d'autres activités sportives (vélo,...)

Via les membres du Conseil Municipal Junior, ils ont émis le souhait d'avoir un terrain de basket.

De plus, le Conseil Municipal souhaitant poursuivre ses efforts pour développer et encourager la pratique sportive a décidé l'installation d'un terrain de basket 3X3.

Le financement de cette installation est prévu comme suit :

- Coût H.T. :.....	14 758.72 €
- D.E.T.R. 40 %.....	5 903.48 €
- Reste à la charge de la Commune	11 806.98 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande d'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Installation d'un terrain de basket 3 X 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

La Commune de LOIVRE dispose d'un espace vert doté d'un terrain de football où les jeunes du village se retrouvent régulièrement pour s'entraîner ou pour d'autres activités sportives (vélo,...)

Via les membres du Conseil Municipal Junior, ils ont émis le souhait d'avoir un terrain de basket.

De plus, le Conseil Municipal souhaitant poursuivre ses efforts pour développer et encourager la pratique sportive a décidé l'installation d'un terrain de basket 3X3.

Le financement de cette installation est prévu comme suit :

- Coût H.T. :.....	14 758.72 €
- D.E.T.R. 40 %.....	5 903.48 €
- Reste à la charge de la Commune	11 806.98 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande d'aide auprès de la Fédération Française de Basket-Ball.

Création d'un parking de 6 places - rue Gabriel Pérard - DEMANDE DE D.E.T.R. 2022

Le stationnement et la circulation rue Gabriel Pérard sont journalièrement saturés et encore plus les jours de matchs de football eu égard à la proximité de l'enceinte sportive.

Les voitures stationnent sur les trottoirs et les espaces verts empêchant la circulation des piétons, qui de ce fait se déplacent sur la chaussée.

Afin de faciliter la circulation des véhicules et surtout dans le but de sécuriser cet endroit, le Maire propose à l'assemblée d'implanter un parking.

le Maire propose aux membres de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 % du montant H.T.

Le financement de cette installation est prévu comme suit :

- Travaux Coût H.T. :.....	24 807.50 €
- Cabinet d'ingénierie H.T. :.....	1 500.00 €
- D.E.T.R. 40 %.....	10 523.00 €
- Reste à la charge de la Commune	21 046.00 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande d'aide au titre de la D.E.T.R. 2022 pour cette opération.

CIMETIERE COMMUNAL – REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon est en cours depuis 2013.

Des plaquettes invitant les descendants ou successeurs à s'adresser en mairie ont été posées sur les sépultures concernées.

Toute personne susceptible de fournir une indication sur ces concessions abandonnées est priée de s'adresser en Mairie.

A défaut la commune procédera à la reprise des concessions suivantes :

- Allée 28 - ROUSSEAU

- Allée 10 - HARDY
- Allée 8 – PIEROT
- Allée 6 – DUFOUR-COLLET
- Allée 6 – SIMON
- Allée 3 – Abandonnée et non identifiée
- Allée 2 – Emplacement avec grille
- Allée 28 – VILLENEUVE-CAURETTE
- Allée 3 – CONSTANT J
- Allée 21 – PIERRET
- Allée 8 – CONVERT-LALLIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

CENTRE DE LOISIRS – AIDE AUX FAMILLES

Depuis de nombreuses années, la Commune versait une aide pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs à raison de 20 € par enfant et par semaine de présence pour les familles dont le revenu imposable était inférieur ou égal à 305 €.

Depuis deux ans, aucune demande n'a été formulée.

Après échange avec la Présidente de l'Association, il en ressort que le barème d'attribution n'a pas été révisé depuis très longtemps.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident que le montant du revenu imposable retenu soit inférieur ou égal à 500 € en maintenant l'aide à 20 € par enfant et par semaine de présence au Centre de Loisirs.

L'aide sera versée sur production d'un état récapitulatif fourni par l'Association Familles Rurales et imputée à l'article 6574 du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle que le recensement de la population est en cours et qu'il est obligatoire pour chaque administré.

Alain HARBULOT annonce que la circulation rue Gabriel Pérard sera en sens unique à compter du lundi 7 février prochain. Un stationnement alterné est prévu afin de réduire la vitesse des véhicules.

Christophe PIERRE signale que les travaux de V.M.C. vont commencer à la gendarmerie. Il convoquera très prochainement la Commission « Bâtiments et Urbanisme ».

Stéphanie LALINNE souhaite que le Conseil Municipal des Jeunes soit réuni après les vacances scolaires.

Elle va faire paraître à nouveau les publications sur l'histoire de LOIVRE sur Facebook. Elle prendra également des photos du silo avant sa démolition.

Pascal PRUDHOMME demande pourquoi des piquetages ont été faits sur les terrains situés devant la Gendarmerie. Le Maire l'informe que le propriétaire de ce terrain a fait une division pour deux parcelles.

Il rappelle que les cloches de l'église ne fonctionnent toujours pas.

Il signale que des automobilistes n'hésitent pas les jours de marché, à déplacer les barrières de sécurité pour passer.

Maria KUENTZ demande qu'après la démolition du silo, des dispositifs soient installés afin d'éviter l'installation de gens du voyage. Le Maire va envoyer un recommandé à V.N.F., propriétaire du terrain, à ce sujet.

Après concertation avec le Comité de fleurissement, il a été décidé d'installer un hôtel à insectes dans l'arbre situé près de la Gendarmerie, cassé lors de la dernière tempête.

Le Journal de LOIVRE est en cours de préparation, Maria KUENTZ attend les articles de chacun.

Christophe PIERRE rappelle que les arbres creux situés près de la Gendarmerie ainsi que le sapin, rue du Lavoir, doivent être coupés par une entreprise.

Thérèse FRANCISCO signale que des véhicules (voitures, quads,...) venant du Monument aux Morts, rue du 11 novembre, roulent trop vite.

Elle demande s'il ne serait pas possible en plus de la commande groupée de fuel, de faire une commande groupée de pellets.

Un sondage va être fait afin de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.